Publié sur *Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle* (https://www.haca.ma)

PARTICIPATION DE LA HACA À LA RÉUNION DU COMITÉ D'ORIENTATION DU RÉSEAU DES INSTANCES AFRICAINES DE RÉGULATION DE LA COMMUNICATION ET SIGNATURE D'UN MÉMORANDUM D'ENTENTE AVEC L'INSTANCE INDONÉSIENNE

15 sep 2011

Du 5 au 7 septembre 2011, s'est tenue à Arusha en Tanzanie la réunion du Comité d'Orientation du Réseau des Instances Africaines de Régulation de la Communication (RIARC). Etaient présents à cette réunion présidée par Monsieur Ahmed Ghazali, Président de la Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle du Maroc (HACA) et Président en exercice du RIARC, la Vice-présidence du Réseau assurée actuellement par la TCRA tanzanienne, la HAAC du Bénin en charge du Secrétariat Exécutif du RIARC et une délégation du CSC du Burkina Faso en tant qu'observateur. Outre son Président, la HACA était représentée à cette réunion par Monsieur Mohamed Abderahim, membre du Conseil Supérieur de la Communication Audiovisuelle et Madame Zakia Haddouch, cadre à la Direction Générale.

Cette réunion avait pour objet de faire le point sur la mise en œuvre du plan d'action du RIARC pour le biennum 2010-2011 et de tracer les grands axes de la sixième Conférence des Instances de régulation de la Communication d'Afrique (CIRCAF) qui aura lieu, du 15 au 17 décembre 2011, en Tanzanie. Les participants ont salué les efforts déployés par la HACA à la tête du RIARC et son action au service de la régulation de la communication en Afrique et au profit de l'échange d'expertise et de la coopération multilatérale et bilatérale en la matière.La deuxième journée a été consacrée à l'étude du projet de plan d'action pour le biennum 2011-2013, qui sera présenté lors de la 6ème CIRCAF.

Créé en juin 1998 à Libreville, le RIARC a pour objectif fondamental de contribuer, par la synergie des échanges, à asseoir l'autorité technique, professionnelle et institutionnelle des instances membres, au nombre de 25 actuellement.

Par ailleurs, et au niveau asiatique, la HACA et son homologue indonésienne (l'IBC) ont signé un mémorandum d'entente en marge de la participation de Monsieur Ahmed Ghazali, en tant qu'invité d'honneur et intervenant, à la Convention des Commissions Nationales et Régionales de la Régulation de l'Audiovisuel en Indonésie, qui s'est déroulée à Palembang. L'expérience marocaine en la matière,

exposée par le Président de la HACA à cette occasion, a retenu l'intérêt des Indonésiens qui ont exprimé leur volonté d'en bénéficier, notamment en ce qui concerne le cadre juridique et le système de suivi des programmes.

Ce mémorandum d'entente a pour objectif de développer la coopération et les échanges entre les deux parties, particulièrement en matière de consultation, de réglementation, d'octroi de licences et de suivi des programmes audiovisuels. Il vise également la consolidation de la bonne gouvernance dans le secteur d'activité des deux instances, notamment la consécration des principes d'indépendance, de transparence et de légalité, ainsi que l'étude des systèmes juridiques et des règles régissant des paysages audiovisuels dans les deux pays afin de contribuer mutuellement à leur développement tout en préservant les valeurs culturelles et civilisationnelles de chaque pays.

Liens
[1] https://www.haca.ma/fr/javascript%3A%3B